

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'EDUCATION CIVIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS
AND CIVIC EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET,
EQUIPMENT AND MAINTENANCE

SERVICE OF CONTRACTS

470.00.193

17 OCT 2018

DECISION N° _____/D/MINJEC/SG/DAG/SDBMM/SM DU _____
DECLARANT INFRUCTUEUSE LA DEMANDE DE COTATION N°03/AONO/MINJEC/CPM/2018 DU 21
SEPTEMBRE 2018 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES SALLES
SERVEURS REGIONALES AU PROFIT DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA JEUNESSE (ONJ) EN
PROCEDURE D'URGENCE

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE,

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2017/021 du 20 décembre 2017 portant loi de finances de la République du
Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012/565 du 28 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Jeunesse
et de l'Education Civique ;

Vu le Décret N°2011/408 du 09 mars 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et
complété par le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°03/AONO/MINJEC/CPM/2018 du 21 septembre 2018 pour
l'acquisition du matériel informatique pour les salles serveurs régionales au profit de
l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ) en procédure d'urgence ;

Considérant le procès-verbal de la session d'examen du Rapport de la Sous-Commission d'Analyse
des Offres et de proposition d'attribution relatives à l'Appel d'Offres National Ouvert
N°03/AONO/MINJEC/CPM/2018 du 21 septembre 2018 pour l'acquisition du matériel
informatique pour les salles serveurs régionales au profit de l'Observatoire National de la
Jeunesse (ONJ) en procédure d'urgence ;

DECIDE :

Article 1^{er} La demande de cotation N°03/AONO/MINJEC/CPM/2018 du 21 septembre 2018 pour
l'acquisition du matériel informatique pour les salles serveurs régionales au profit de l'Observatoire
National de la Jeunesse (ONJ) en procédure d'urgence, est déclarée infructueuse.

N° lot	Nom et adresse de l'Entreprise	Montant TTC (en Fcfa) lu à l'ouverture	Montant TTC (en Fcfa) corrigé	Observations
Unique	Société POUM'S SARL B.P : 14300 YAOUNDE Tél : (237) 662070230	22 585 950	22 585 950	Offre non conforme

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 17 OCT 2018

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

Ampliations : -

- ARMP
- MINMAP
- CPM/MINJEC
- Intéressé
- Archives/Chrono



Mounouna Foutso